

COMMUNE D'AVIRON  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2021  
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le vendredi 25 juin 2021 à 18 h 15.

Etaients présents :

Mesdames BERTIN, DUCROCQ, ZABIVOROTA, HELOUIN, ROY

Messieurs DROUARD, LAUDOUAR, MORIN, HATTON, RENOUF, MONTAIGNE

Absents excusés : Mesdames BODIN et JACQUES, Messieurs CHION et MARTIN

Pouvoirs :

Mme BODIN a donné pouvoir à Mme DUCROCQ

Mme JACQUES a donné pouvoir à M. RENOUF

M. MARTIN a donné pouvoir à M. DROUARD

A été nommé secrétaire de séance : M. LAUDOUAR

Approbation du compte rendu du 20 mai 2021

Ordre du jour :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Présentation du projet d'aménagement du centre bourg
- Décision Modificative n°2
- Création d'un emploi permanent pour assurer les études surveillées
- Questions diverses

Installation de M. Chion, nouveau conseiller municipal

Présentation du projet d'aménagement du centre bourg

La présentation du projet d'aménagement du centre bourg a été faite en visio conférence par le cabinet d'études EGIS et l'EPN.

Décision modificative n°2

Mme Ducrocq indique au conseil municipal que le trésorier a demandé à la commune de prévoir une provision pour les créances douteuses par une décision modificative.

Dépenses de fonctionnement compte 68 chapitre 6817 : + 86,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande

## Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme la Maire indique au conseil municipal que le contrat de l'agent qui assure les études surveillées à l'école devient caduque.

Il appartient donc au conseil municipal de décider de la création des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Mme la maire propose à l'assemblée délibérante :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 6,25/35<sup>èmes</sup> à compter du 01/09/2021
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé d'assurer les études surveillées à l'école d'Aviron,
- La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé,

Mme la Maire sera chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 6,25/35<sup>èmes</sup> à compter du 01/09/2021
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 20 h 20.



La Maire,  
  
Sophie BERTIN